

La production de semences fourragères dans le Tarn.



Contexte Tarnais : Des établissements semenciers locaux et un savoir-faire reconnu.

Dans notre département, nous avons la chance d'avoir des établissements semenciers qui travaillent avec les agriculteurs depuis de nombreuses années, ainsi que de nouvelles entreprises qui sont attirées par notre terroir et notre savoir-faire. (ex : Bosc et Izarn, RAGT semences, Arterris, Jouffray-Drillaux, Alliance Seeds, Semence de France, Semtech, Astera Seed, Groupe Perret, LS Production, Lurbéri ...).

L'espèce la plus multipliée dans Tarn est la luzerne. En 2019, 1695 ha de luzerne sous contrat ont été multipliés, soit 7.5% de la production française. Les autres espèces fourragères multipliées dans notre département sont : le trèfle violet, la fétuque élevée, le dactyle, le ray-grass hybride et le ray-grass d'Italie. Des petits contrats d'autres espèces sont parfois proposés (vesce, autres trèfles...), mais cela reste mineur.

Les agriculteurs tarnais ont un savoir-faire qui est reconnu pour la production de semences fourragères. Certains multiplicateurs font des semences depuis toujours avec les entreprises citées plus haut. Le terroir de certains secteurs du Tarn se prête bien à ces productions, notamment pour la luzerne qui aime des sols argilo-calcaires, profonds, bien exposés.

Itinéraires techniques : qu'est-ce qui diffère de la conduite habituelle d'une prairie ?

Les parcelles en production de semences ne doivent pas être considérées comme des cultures annexes. Elles doivent, au contraire, être traitées comme des cultures principales et être bichonnées (irriguées si besoin, désherbées et observées en vue de faire d'éventuels traitements fongicides ou insecticides...). Ces cultures sont capricieuses et dépendent énormément des conditions climatiques de l'année. L'objectif principal en production de semences n'est pas nécessairement la quantité mais la qualité.

Action réalisée avec le soutien financier de

NEWSLETTER FOURRAGES N°4

Mai 2020

Quand on parle de qualité, il s'agit principalement de 2 facteurs :

- **La propreté des lots** : c'est-à-dire que le lot de semences récoltées doit comporter le moins possible de graines d'autres plantes. C'est ce qu'on appelle la pureté spécifique. Pour la plupart des contrats elle doit être de 98%, d'où l'importance de la rigueur au niveau du désherbage.
- **La faculté germinative des lots** : les semences fourragères ont en principe de bonnes propriétés à ce niveau-là. Il est cependant important d'être vigilant sur la gestion des ravageurs qui pourraient venir altérer ces qualités germinatives. Il est également important de bien stocker les lots après la récolte et parfois de mettre en place un système de ventilation pour limiter les points de chauffe qui altèrent aussi la qualité germinative. Elle doit être supérieure à 85 %, pour la plupart des contrats.

Si la qualité et la quantité sont au rendez-vous, c'est du bonus pour le producteur.

Contrairement aux grandes cultures, les différentes espèces de cultures fourragères sont sélectionnées pour faire du fourrage et non des graines.

Dans le cas de la production de semences fourragères, ce qui importe c'est d'avoir des graines pour démultiplier ces fourrages productifs sélectionnés, la culture n'est donc pas gérée comme pour faire du fourrage classique.

Les pré-coupes ou les broyages de printemps permettent de réguler le volume de fourrage et de favoriser la production grainière.

Les pré-coupes sont valorisables en fourrage et restent un sous-produit intéressant qui constituera toujours un peu de ressource fourragère supplémentaire pour les éleveurs mais attention toutefois aux pré-coupes tardives (fin mai/ juin) qui peuvent pénaliser très souvent la production grainière.

L'isolement des parcelles est un point important. En fourragères, il varie en fonction des variétés (entre 50 m et 500 m). Sur les exploitations qui comportent beaucoup de prairies, il faudra être vigilant. Ce paramètre agit sur la pureté variétale.

Les cultures fourragères semences restent implantées en moyenne pour 3 ans.

A retenir :

- Gestion du salissement très importante = pas de graines d'autres plantes dans les lots = tolérance quasi égale à zéro.
- La production de semences fourragères doit-être considérée comme une culture principale.
- Les pré-coupes sont valorisables en fourrage mais attention au pré-coupes tardives.

Pour plus d'informations sur les itinéraires techniques de ces cultures, vous pouvez vous rendre sur le site de la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) via le lien suivant : <https://www.fnams.fr/produire/production-de-semences/fourrages/>

Le document sur la protection des fourragères porte-graine a été réédité cette année : vous le trouverez via le lien suivant : <https://www.fnams.fr/wp-content/uploads/2020/02/2020-GP-protec-cult-four-web.pdf>

Action réalisée avec le soutien financier de



NEWSLETTER FOURRAGES N°4

Mai 2020

Pour ce qui est du coût de production pour une luzerne semence par exemple, il faut compter environ 650 €/ha en première année (de l'implantation, à la récolte), environ 260 € pour les intrants, 230 € pour la mécanisation et 80 € pour la main-d'œuvre (env. 5h/ha). Vous pouvez ajouter à cela 60 € de charges variables (*source : article Bulletin Semence n°256, p.22-26*). Les années qui suivent, le coût de l'implantation n'est plus à comptabiliser dans les charges.

Vous trouverez plus de détails sur les coûts de production dans l'article du bulletin semence qui s'intitule : [Evaluer les coûts de production en multiplication de luzerne et trèfle violet en cliquant sur le lien.](#)

Les points de vigilance avant de se lancer dans la production de semences fourragères.

Avant de se lancer dans la production de semences fourragères il faut être sûr d'avoir l'envie et la vocation de devenir un maillon de la chaîne de toute une filière. Un producteur de semences est souvent à l'origine du développement des meilleures variétés connues à ce jour. Souvent, les producteurs de semences sont des personnes passionnées par cette pratique.



L'aspect technique entre aussi en jeu. Il faut avoir quelques notions sur ces cultures, ce que les éleveurs ont. Et il faut vouloir travailler en binôme avec son technicien semence qui sera là pour vous accompagner tout au long des étapes de production (de la préparation du semis à la récolte). Comme dit plus haut, la gestion du salissement est un élément clé de la réussite de ses cultures. Il ne faut pas hésiter à combiner les solutions mécaniques et chimiques pour avoir des parcelles les plus propres possibles.

Un contrat lie l'agriculteur multiplicateur et le donneur d'ordre ; il doit être signé avant la mise en terre. Il spécifie les conditions de production, précise les conditions d'agrèage, le montant de la rémunération et les dates de règlement. Il est donc très important de le lire attentivement.

Pour avoir une idée du type de contrat que vous devez établir avec l'établissement, vous trouverez dans le lien suivant le « contrat type » fourragères établi par le GNIS en lien avec les établissements et les représentants agricoles : <https://www.gnis.fr/conventions-types-multiplication-semences/>

La récolte doit être anticipée car, depuis l'interdiction des défanants chimiques, les cultures de luzerne doivent être fauchées et andainées. Il faut alors faire appel à un entrepreneur qui pourra réaliser la fauche et l'andainage en simultané. Les andains seront alors repris à la moissonneuse-batteuse. Il faut penser à toujours bien nettoyer les outils de récolte, que ce soit vos propres moissonneuses ou si vous faite intervenir un entrepreneur. La moindre négligence à ce niveau peut polluer tout un lot.

Du côté des rendements, ils sont assez aléatoires en luzerne. Dans le département nous sommes entre 200 et 800 kg/ha selon les années et les variétés. C'est à peu près similaire en trèfle violet. Pour les graminées, les rendements oscillent entre 10 et 20 qtx/ha.

Le niveau de rémunération varie en fonction des établissements, des variétés, des espèces et des entreprises semencières qui proposent les contrats.

Action réalisée avec le soutien financier de

Les atouts de la production de semences fourragères pour un éleveur

Plusieurs espèces (luzernes, fétuques...) peuvent être implantées sous couvert de tournesol ou de maïs au printemps (en semis simultané). Elles peuvent également faire suite à un maïs ensilé à l'automne par exemple, en sol nu, pour être récoltées l'année qui suit (en août).

Les cultures implantées sont de bons précédents et de bonnes têtes de rotation. Ces espèces ont un système racinaire très favorable à la structure du sol. Ces points sont des atouts majeurs pour la conduite agronomique de l'exploitation.

En revanche, il est déconseillé de faire pâturer les parcelles en production de semences pour des raisons de salissement. En effet, le troupeau par le biais de ses déjections peut être vecteur de la dissémination d'adventices qui seront ensuite difficiles à maîtriser dans la parcelle. Attention également au piétinement qui peut pénaliser le rendement.

Le coût de l'implantation est dilué sur les 3 années où la culture reste en place. Pour les personnes qui souhaitent réduire le travail du sol c'est une bonne solution.

Vous connaissez déjà ces cultures, maintenant à vous de les tester en production de semences pour diversifier vos productions et amener, si possible, de la valeur ajoutée sur vos exploitations.

Petit point semences fermières : Il n'est pas rare de trouver de la semence fermière de cultures fourragères. Cette pratique, même si elle peut sembler avantageuse (coût inférieur, variétés rustiques, disponibilité...) comporte beaucoup de risques. Vous pouvez salir vos parcelles en semant des lots pollués par des adventices. Ces adventices peuvent même parfois avoir un effet néfaste sur le troupeau si elles sont ingérées en trop grande quantité (exemple : séneçon du Cap, mercuriale annuelle...). Les adventices présentes dans les lots de semence fermière peuvent aussi être un gros problème pour l'avenir de la filière en France, comme la cuscute que l'on voit réapparaître sur certains secteurs. Les garanties de germination des semences se trouvent également altérées. Les semences certifiées sont triées méticuleusement pour pouvoir être mises sur le marché sans risque majeur.



Photo de cuscute : parasite de la luzerne.

Je suis intéressé pour produire des semences fourragères, que dois-je faire ?

Le Syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences du Tarn est en lien avec les établissements semenciers qui travaillent sur le département et il connaît les contrats qui peuvent être proposés. Si vous voulez implanter des semences et que vous souhaitez avoir des contacts d'établissements, la première chose à faire est de contacter le SAMS 81 au 06.44.09.48.52.

Une fois la liste de vos contacts établie, il vous faudra contacter les techniciens semences de chaque établissement. En fonction de votre entretien téléphonique et des possibilités que vous avez d'implanter des cultures (surface, type de sol, isolement, irrigation ou non...), le technicien vous proposera un rendez-vous pour venir voir la faisabilité de la mise en place d'un contrat de semence sur votre exploitation.

Action réalisée avec le soutien financier de

NEWSLETTER FOURRAGES N°4

Mai 2020

Si tous les paramètres sont réunis, vous pourrez alors parler du contrat avec votre technicien et le signer avant la mise en terre de la culture.

Vous deviendrez alors, agriculteurs multiplicateurs de semences.

Pour la conduite de la culture, vous pouvez vous tourner vers votre technicien semences. La FNAMS organise également des journées techniques régulièrement dans la région. Et vous pouvez vous documenter en vous abonnant au magazine bimensuel, Bulletin semence, édité par la FNAMS.

Pour toutes questions d'ordre plus administratif (litiges, dossiers calamités, enquête économique...), le Syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences du Tarn sera à votre disposition.



Pour compléter les informations de cet article, vous trouverez beaucoup de ressources documentaires sur le site de la FNAMS et du GNIS.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Camille Bourgois, animatrice du Syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences du Tarn au 06.44.09.48.52.

Camille BOURGOIS – SAMS 81 (Syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences du Tarn) – Chambre d'agriculture du Tarn.

Action réalisée avec le soutien financier de

